



CFDT INTERCO 64

Avenue Gaston de Foix

Maison du Pays

64150 MOURENX

Contact Secteur Pays Basque : Laurent ROUX secrétaire Général Adjoint Pays Basque / Tel 06 32 15 99 09 / cfdtinterco64@gmail.com

Bayonne le 10 Mars 2021,

Madame Florence LASSERRE

Députée

1 allée Andromède

64600 Anglet

Objet : Réforme des modes d'accueils

Madame la Députée,

Depuis plusieurs années le mode de la Petite enfance et ses personnels sont mobilisés pour négocier des améliorations dans leur domaine d'activité.

De nombreux rassemblements ont eu lieu depuis 10 ans.

Les axes de travail établis en lien avec les professionnel.les du secteur ont été relayées auprès des différents exécutifs en charge de ce dossier dans les ministères.

Les parties prenantes au mouvement Pas de BB à la consigne (associations, syndicats) ont soumis de très nombreux amendements et propositions aux projets de textes tout au long de cette période, en nous appuyant sur les témoignages et l'expérience de nos collègues sur le terrain qui ont manifesté à plusieurs reprises par milliers depuis mars 2019.

Le 5 février, 3 jours après la mobilisation des professionnel.les des modes d'accueil dans 30 villes de France et des centaines de crèches, le cabinet du Ministre Taquet annonce dans un message que le "projet de décret (...) est désormais stabilisé".

Dans le message aux professionnel.les Monsieur le Ministre se félicite de **"l'aboutissement de la réforme des règles applicables aux modes d'accueil du jeune enfant, après plus de deux ans de travail de préparation et de concertation en lien étroit avec vos représentants" en soulignant "l'esprit de sérieux, de pragmatisme et de coopération dont ils ont dans leur immense majorité su faire preuve"**.

Il s'agit d'un mouvement social du monde de la petite enfance inédit depuis la réforme la réforme de Nadine Morano en 2010.

Malheureusement en 2021 – comme en 2010 – la réforme voulue, non seulement n'améliore pas mais dégrade les normes en ce qui concerne les conditions d'accueil des bébés et de travail des professionnel.les.

Les demandes les plus importantes, pourtant si convergentes avec celles de la Commission des 1000 premiers jours mise en place en son temps par le président de la République, ont été systématiquement rejetées, par exemple :

- **Une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel.le pour 5 enfants et au moins 50% de professionnel.les les plus qualifié.es en crèche,**
- **Un accueil en surnombre limité à 110% des inscrits en crèche,**
- **Une surface de 7m2 minimum par enfant en crèche garantie sur tout le territoire, l'élévation globale des niveaux de qualification des professionnel.les de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue diplômante,**
- **De véritables temps utiles d'analyse des pratiques et d'accompagnement en santé pour tous les professionnels, et donc de plein droit pour les assistantes maternelles,**
- **L'alignement du coût restant aux familles sur la base du quotient familial quel que soit le mode d'accueil.**

Dans cette concertation certaines voix ont pourtant eu l'oreille attentive du Ministre Taquet comme celles du secteur privé lucratif qui n'a eu de cesse de peser pour préserver la "rentabilité" au détriment de la qualité d'accueil. Cela se traduirait dans la réforme par :

- Des possibilités d'accueil en surnombre très élargies dans tous les modes d'accueil,
- Des taux d'encadrement assouplis de multiples façons permettant l'accueil de 6 bébés par adulte 2 en crèche,
- Le contournement du taux d'encadrement par l'inclusion pour partie des apprentis,
- Des surfaces différenciées par enfant selon qu'il vit en métropole ou à la campagne,

- Des temps de réflexion si réduits qu'ils ne permettront aucunement une véritable analyse de pratiques en crèche, et laissés au bon vouloir des collectivités pour les assistantes maternelles comme si celles-ci étaient une fois encore des professionnel.les de seconde zone dans les modes d'accueil...

Tout récemment Bruno Palier, lors du séminaire Premiers Pas organisé par France Stratégie, le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge et la Caisse nationale des allocations familiales concluait ainsi son propos : **"Notre stratégie [en France] est de baisser les coûts (..) de fournir les services les moins chers possibles"**, il y a une **"résistance à offrir à tous un service universel de qualité pour l'accueil de la petite enfance"**.

Notre collectif ne peut pas croire que cela soit l'ambition du gouvernement pour la réforme des modes d'accueil.

Nous vous appelons en tant que Députée de la République à écouter les très nombreux professionnels de terrain qui, avec 45 000 signataires de la pétition pour un printemps des modes d'accueil, exhortent à prendre en compte les besoins fondamentaux des jeunes enfants pour un accueil de qualité et à mettre en conformité la réforme avec les principes de la charte d'accueil du jeune enfant à laquelle vous vous référez dans votre message aux professionnel.les.

Notre organisation vous demande donc de porter notre message revendicatif auprès du gouvernement de Monsieur le Premier Ministre Castex.

Nous restons à votre disposition pour une rencontre que vous jugerez utile dans les meilleurs délais.

Il est d'ores et déjà prévu un nouveau mouvement le 30 mars 2021.

Nous restons à votre écoute et disponibles pour vous porter de vive voix nos revendications dans le cadre de votre mandat de Député.e.

Dans l'attente, Veuillez agréer, Madame La Députée, nos respectueuses salutations.

Laurent ROUX

Secrétaire Général Adjoint CFDT Interco 64 secteur Pays Basque

